



Direction des Affaires Scolaires

Académie de Paris

Règlement de l'appel à projets 2022

Éducation par le sport

dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1. CONTEXTE

La Ville de Paris, l'Académie de Paris et Paris 2024 sont convaincus que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants. Le club donne en effet accès, à côté de la famille et de l'école, à des lieux d'apprentissage des valeurs citoyennes, d'engagement et de respect de l'autre. On peut également parfois y faire du soutien, du mentorat et de la médiation scolaire. Une pratique sportive régulière est dans tous les cas un atout pour les enfants dans leur épanouissement, leur attention et *in fine* leur réussite scolaire.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris accompagne et soutient sur son territoire des projets d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires. Pour susciter de nouvelles approches, la Ville de Paris, l'Académie de Paris et Paris 2024 ont lancé en 2021 et 2022 l'appel à projet Éducation par le sport afin de recueillir et financer des projets nouveaux d'éducation par le sport et dupliquer les bonnes pratiques existantes.

5 projets ont été retenus pour la promotion 1 en 2020/2021 et reconduit en 2021/2022 :

Les cinq projets mis en œuvre sur la saison 2020/2021 ont été renouvelés pour la saison 2021/2022 :

- le « Paris Basket 18 » propose à 2 classes de 35 élèves de l'école Jean-François Lépine (18e) d'intégrer un programme de prévention du décrochage scolaire en utilisant le sport comme outil de mobilisation,
- le « Eiffel Basket Club » propose à une quarantaine de filles des 14e et 15e arrondissements d'intégrer un programme de soutien et de lutte contre le décrochage scolaire, en parallèle de la pratique du basket-ball en compétition,

- l'« En Avant de Paris » organise pour les élèves du collège Paul Bert (14e) et d'autres collèges du 14^{ème} arrondissement un programme intégré à la pratique sportive permettant de lutter contre les difficultés de concentration, les risques de décrochage scolaire ou la sédentarité,
- « Educ'Sport 15 » (association créée par le Paris Basket 15 et l'Athletic Club Paris 15) souhaite qu'un maximum de jeunes sportifs basketteurs ou footballeurs pratiquant sur le stade Charles Rigoulot bénéficient d'une aide aux devoirs et d'un suivi scolaire. Les deux clubs ont lancé un nouveau programme d'éducation par le sport auprès de 28 enfants (objectif : 50 enfants et adolescents) principalement issus des quartiers du 15e arrondissement,
- « Red's Team » souhaite mettre en place un programme de soutien scolaire pour 40 collégiens du 18e arrondissement en difficulté ou décrochage scolaire avant les séances d'entraînement à la boxe

13 nouveaux projets ont été retenus pour la promotion 2 en 2021/2022 :

- l'association « Esprit-Savoir-Sport-Equité » : cette association propose des actions et entraînements sportifs, deux séances hebdomadaires de soutien et accompagnement scolaire, des stages sport et culture pendant les vacances et la construction d'un projet de séjour en Europe pour 20 collégiens et lycéens du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise (19e),
 - le « Boxer Inside Club » : il prévoit un accompagnement sportif avec des entraînements de boxe hebdomadaires, des compétitions et des stages et un accompagnement socio-éducatif avec suivi individualisé, camps de vacances apprenantes... pour 50 jeunes de 7-16 ans accueillis à la salle de boxe de l'association du centre sportif Carpentier (13e),
 - CAP « Sport Art Aventure Amitié » ajoute à la pratique sportive, de l'accompagnement social pour favoriser l'engagement et l'autonomie et des interventions en milieu scolaire auprès d'une quinzaine de jeunes de 15 à 25 ans en situation de handicap,
 - le cercle d'escrime franco-cubain propose une séance hebdomadaire d'escrime sur la pause méridienne, tout au long de l'année, dont 1 sur 4 est dédiée à du coaching mental (concentration, relaxation, motivation...), pour une cinquantaine de collégiens en difficulté scolaire de 5e et de 6e du 20^{ème} arrondissement (Colette Besson, Pierre Mendes France, Françoise Dolto)
 - le district de Paris de football organise 5 périodes de 7 séances de football, tous les jeudis matin. Un programme qui favorise la réussite éducative par le sport au sein de l'école Neuve-Saint-Pierre (4e), destiné à 30 élèves de CP et CE1 du foyer de la Cité Saint Martin (10e),

- la « Domrémy Basket 13 » met en place des séances de basket-ball précédées de soutien scolaire et une formation aux rôles d'entraîneurs en partenariat avec plusieurs établissements scolaires du 13e pour une cinquantaine de jeunes de 10 à 15 ans,
- le « Paris académie respect intégrité sport » met en place un programme couplant pratique hebdomadaire du basketball et soutien scolaire, ainsi que des temps forts d'échanges et 2 stages durant les vacances scolaires pour 30 collégiens de 11 à 15 ans des 9e et du 20e arrondissements en difficulté scolaire du collège Jean Perrin (20^{ème})
- le « Paris ACASA Futsal » encadre une section sportive au sein du collège Edmond Michelet (19e) proposant 10h de pratique sportive et 10h d'activités para-sportives (suivi et soutien scolaire, tutorat, co-construction de projets avec les jeunes...) pour une cinquantaine de collégiens de 11 à 15 ans,
- le « Paris Olympique Rugby Club » assure un tutorat pour 15 à 20 jeunes de 10 à 18 ans par des étudiants rugbymen du club, avant les entraînements en soirée,
- le « Paris Université Club omnisports » développe un parcours de réussite scolaire avec initiation à des sports difficilement accessibles (escrime, squash et baseball), complété par des séances de soutien et d'accompagnement scolaire pour une vingtaine de jeunes collégiens en difficulté scolaire du collège Camille Claudel (13e),
- le « PUC Volleyball » propose des séances d'aide aux devoirs en amont des entraînements de volleyball à Charléty (13e) et de soutien scolaire au centre Patay et à l'Espace Paris Jeune l'Envol pour 30 élèves des collèges Thomas Mann et Moulin-des-Prés (13e),
- le « Sporting Club Universitaire de France » organise 2 séances hebdomadaires d'initiation aux sports olympiques accompagnées d'aide au devoir pour une vingtaine d'enfants de 6 à 10 ans des écoles Epinettes et Jacques Kellner (17e), 6 classes sont concernées
- le « club Tatane » gère une section sportive mixte avec temps sportif précédé d'un temps d'aide aux devoirs de la 6e à la 3e pour 18 collégiens du collège Lucie Aubrac.

2. OBJECTIFS ET TYPES D'ACTIONS SOUTENUES en 2022/2023

Pour l'année 2022/2023, la Ville de Paris, Paris 2024 et l'Académie de Paris souhaitent apporter leur concours à des projets visant à favoriser la réussite éducative des enfants en difficulté scolaire à travers un appel à projet d'une enveloppe de 300 000 € (pour

reconduction des projets réussis en promos 1 et 2 et une nouvelle promotion 3 d'une enveloppe minimum de 100 000€).

Pour les deux premières promotions, l'initiative des projets provenait des clubs sportifs qui nouaient un partenariat fort avec les établissements scolaires.

Pour cette 3^{ème} promotion, il est souhaité que les projets soient portés prioritairement sur des établissements scolaires labellisés Génération 2024, en éducation prioritaire ou présentant des besoins avérés. Le lien avec le dispositif de Réussite Éducative à travers l'accueil d'enfants en parcours de Réussite Éducative sera particulièrement apprécié¹.

Une liste de 15 à 25 établissements volontaires souhaitant accueillir un projet d'éducation par le sport est proposée. Les clubs sportifs peuvent s'associer à un autre établissement, dès lors qu'il poursuit les objectifs de l'Appel à projets.

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien à des projets proposant de :

- faire émerger des nouveaux programmes d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires et de favoriser la réussite éducative des enfants en difficulté scolaire ;
- D'associer un volet éducatif ou accompagnement à la scolarité à la pratique sportive, avec des activités sportives et éducatives régulières (hebdomadaires par ex)
- De rapprocher les établissements scolaires et le mouvement sportif pour créer des synergies.

Les projets devront toucher un nouveau public, en difficulté scolaire, qui bénéficiera de nouvelles séances de sport et d'accompagnement scolaire.

3. CONTENU DU DOSSIER

- **Porteurs de projets autorisés à répondre à l'appel à projets**

Cet appel à projets est ouvert aux associations sportives œuvrant en partenariat avec une association d'aide à la scolarité ou d'éducation populaire, etc et répondant au besoin d'au moins un établissement scolaire du premier ou du second degré pour des enfants du cycle 3, (CM1, CM2 et 6^{ème})).

¹ 1 Le dispositif de RE est un dispositif d'accompagnement individualisé d'enfants en fragilité, entre 2 et 16 ans, habitant en QPV ou scolarisés en REP. Le dispositif de RE fait appel à des ressources propres mais cherche également à orienter les enfants suivis vers les actions locales existantes, afin d'encourager leur insertion et leur inscription dans les dynamiques locales. Les porteurs de projets sont invités sur ce sujet à se rapprocher des équipes de développement locales (EDL).

Les porteurs de projets devront s'assurer dès le dépôt du dossier des partenariats établis avec les établissements scolaires.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et remplir le dossier en annexe.

- Public(s) visé(s)

Il appartiendra aux porteurs de projets d'identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place, mais il est envisagé plutôt de s'adresser à un public collégien et/ou fin de école élémentaire

Les publics cibles suivants seront prioritaires :

- Les élèves en difficultés scolaires
- Les habitants des quartiers populaires

- Évaluation du projet

Les projets devront présenter des critères d'évaluation tant qualitatifs que quantitatifs s'appuyant sur **des indicateurs clairement définis dans le dossier de candidature**. Les résultats devront être évalués à l'aune des publics ciblés et des objectifs fixés initialement.

- Coût du projet

La Ville de Paris et le Fonds de Dotation Paris 2024 prendront en charge, par l'octroi d'une subvention sous la forme d'une convention d'objectifs, **au maximum 80 % du coût total de l'action**, sur la base du budget présenté par le(s) porteur(s) de projet(s) pour un an.

Le montant d'aide sollicité pourra faire apparaître un besoin d'accompagnement financier sous forme d'incubation et/ou d'aide à la mise en consortium entre acteurs du projet.

- Locaux

Les projets devront se dérouler dans des locaux fournis par les porteurs de projets situés sur le territoire parisien ou au sein des locaux utilisés par les associations partenaires.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront étudiées par un jury et pourront également, sur décision de celui-ci, faire l'objet d'une présentation. Le jury sera notamment représenté par des membres de la Ville de Paris, de l'Académie de Paris et de Paris 2024 et de personnalités

qualifiées. Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants énoncés par ordre décroissant :

- Critère 1 : le projet d'éducation par le sport apprécié au travers de son impact social et de ses vertus pédagogiques ;
- Critère 2 : la cohérence opérationnelle du projet (méthode de suivi et d'évaluation) et les moyens mis en œuvre ;
- Critère 3 : l'identification du (des) public(s) cible(s) ;
- Critère 4 : la diversité des partenaires accompagnant le porteur de projet.

5. REMISE DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projets devront envoyer leur dossier de candidature complété de façon dématérialisée par mail, à l'adresse suivante, DJS-Aap-djs@paris.fr en veillant à indiquer en objet « AAP – Éducation ».

***Dossier de candidature à télécharger**

Les propositions devront être mises en ligne au plus tard le 28/06/2022 à 18h

6. CONTACT

Pour l'aspect sportif : djs-aap-djs@paris.fr

Pour les aspects scolaires et périscolaires : jessica.passionolive@paris.fr ;
Deborah.Sarfati@ac-paris.fr